



Le COVID-19 précipite les aménagements cyclables... temporaires

Alors que l'usage du vélo est en plein boom depuis le déconfinement, des itinéraires cyclables et aménagements temporaires se multiplient sur le territoire. Réalisés par les collectivités territoriales, qui travaillent main dans la main et en concertation avec les communes, ils dessinent l'avenir des circulations douces sur le Grand-Orly Seine Bièvre.

Publié le 04 juin 2020

Crainte d'une nouvelle vague de transmission du COVID-19, besoin de solutions alternatives de déplacements... Les collectivités locales et territoriales ont pris la mesure de la nécessité du moment. Avant même le déconfinement, des itinéraires cyclables temporaires ont été aménagés [sur l'ensemble du territoire](#). Les aménagements se poursuivent. Ils sont réalisés, selon les lieux et les collectivités compétentes, par le [Département de l'Essonne](#), le [Département du Val-de-Marne](#) et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à la demande des Villes.

« Le Département du Val-de-Marne a par exemple aménagé 40 km d'itinéraires cyclables temporaires ces dernières semaines. Ces pistes empiètent généralement sur la chaussée, d'une voie automobile. Il s'agit pour la plupart d'axes déjà prévus dans les Schémas départementaux d'itinéraires cyclables (SDIC), et aménagés dans l'urgence pour répondre à la crise sanitaire », décrit Kévin Pamart, Chef de projet Mobilités pour Grand-Orly Seine Bièvre.

L'EPT n'est pas en reste. Il a rapidement informé et sensibilisé par un guide du [Cerema](#) les 24 communes du territoire, dont beaucoup sont déjà investies sur le sujet, des aménagements possibles selon les typologies de voiries. « L'idée est d'inciter, de proposer et de donner des clés pour avancer sur des aménagements temporaires, souligne Kévin Pamart. La plupart des mairies nous ont répondu. »

Assurant la compétence Voirie sur 13 communes du territoire, Grand-Orly Seine Bièvre y intervient aussi « pour des aménagements légers sur des voies communales : création de doubles sens cyclables, limitations à 30 km/h, voire mises en impasse automobile et mises en sens unique temporaires, à la demande des mairies », explique Kévin Pamart.

Tous ces aménagements perdureront-ils ? Réalisés dans l'urgence, ils sont à l'heure actuelle temporaires. Mais permettent à la fois d'évaluer la pertinence des plans et schémas, à différents états d'avancement, esquissés aux échelles locales et territoriales avec la volonté d'encourager et de pérenniser les circulations douces sur l'ensemble du territoire.

Les dynamiques actuelles seront par exemple pour l'EPT l'occasion de finaliser l'élaboration de son Plan Vélo, assure Richard Limier, Chef de mission Transports durables pour Grand-Orly Seine Bièvre : « Des évaluations restent à faire et il faudra ajuster toutes nos observations, mais notre objectif est désormais de finaliser le diagnostic pour la rentrée de septembre, puis de mettre sur pied le plan d'action pour la fin d'année. »

> Explorer la [carte actualisée](#) des itinéraires cyclables existants et temporaires d'Ile-de-France



Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport
Cedex

☎ 01 78 18 22 22